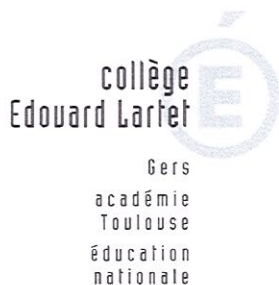


Gimont le 17/05/2017,



La principale

Services de gestion

Affaire suivie par
Brice BAESSA
Téléphone
05.62.67.95.39
Télécopie
05.62.67.95.41
Courriel
0320013r-gest@ac-toulouse.fr
Chemin de
l'Arteton
32200 Gimont



MAPA alimentaire 2017-2018

Objet : désignation de fournisseurs exclusifs (80% des commandes de l'année minimum), par lot, pour la période 01/09/2017 au 31/08/2018.

Prix fixe par période de 1 an revalorisable de maximum 2 % maximum au terme. Une revalorisation supérieure entraînera de fait la perte du marché. Le marché pourra être reconduit pour 2 fois 1 an selon les mêmes conditions. Toute revalorisation tarifaire devra être notifiée au moins 3 semaines avant le terme de chaque période et par courrier LRAR.

Conditions du marché :

Le positionnement sur le marché par un fournisseur suppose un engagement d'approvisionnement du collège (disponibilité des produits, créneaux de livraison définis par le collège, délai de livraison...).

Les fournisseurs seront tenus de s'engager à livrer entre 6h30 et 9h00 (dernière limite), dans les délais demandés (date de livraison fixée sur le bon de commande). Les fournisseurs devront assurer des conditions légales sanitaires de livraison.

Le fournisseur devra pouvoir répondre à 90% des références sollicitées dans le lot pour être éligible. 2 non réponses rendent l'offre inéligible.

Le fournisseur s'engagera à facturer via le portail chorus pro même si il n'entre pas dans les critères légaux d'obligation définis par la loi

Les fournisseurs devront déposer, le 20/06/2017, entre 8h et 9h, des échantillons gratuits de quelques produits pour lesquels ils se positionnent, accompagnés de leurs propositions tarifaires (Tableau de réponse joint. Le tableau devra aussi avoir été préalablement envoyé sous format excel à l'adresse mail 0320013r-gest@ac-toulouse.fr. Le défaut d'envoi mail, au format Excel, entraînera la nullité de l'offre.

Un dossier de présentation du fournisseur devra être joint à l'offre. (Absence non disqualifiante mais présence valorisante).

Le collège passera ses commandes par fax uniquement. Le fournisseur doit être équipé de cette modalité de communication pour que le collège ait un accusé réception de ses commandes (défaut disqualifiant).

Critères de choix :

Critère 1 (80 % de la moyenne des notes des item prix) : Le prix (le moins disant) de chaque référence du lot donnera lieu à une note sur 20 (le moins cher des fournisseurs = 20, les autres, une note proportionnée inférieure : $20 \times \text{prix du moins disant} / \text{prix noté}$). La note moyenne supérieure par lot comptera pour 80 % de sa note.

Critère 2 (20% pour chaque fournisseur) : évaluera l'impact écologique de cet approvisionnement en prenant comme critère de pertinence la proximité de l'entrepôt d'approvisionnement duquel partent les marchandises avant d'être livrées au collège. Cette distance sera déclarée par les fournisseurs lors du dépôt d'offre et vérifiée par le jury sur la base de l'adresse liée au SIRET du dépôt. Le fournisseur répondant aux lots certifiés devra produire lors de sa réponse ses certificats de certification bio, label ou listing exhaustif des fournisseurs en circuit court (absence éliminatoire). La distance entre le dépôt et le collège (la plus courte) pour chaque lot donnera lieu à



une note sur 20 (la plus courte = 20, les autres, une note proportionnée inférieure : 20 x plus courte distance / distance notée). La note moyenne supérieure par lot comptera pour 20 % de sa note.

2/2

L'addition des notes coefficientées donnera la note de chaque offre par lot. La meilleure note définissant le fournisseur détenteur du lot.

Une non réponse à une référence sera notée 0. Deux 0 ou 10 % des références en 0 à l'intérieur d'un lot élimine l'offre. La notation, techniquement actée, sera actée par un jury composé de personnels du collège.

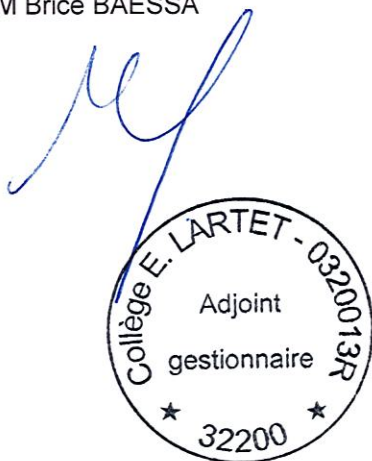
Le collège se réserve le droit d'une négociation à postériori avec les 3 meilleurs fournisseurs de chaque lot en leur attribuant des conditions égales de dialogue : le cas échéant la possibilité d'une ultime contreproposition à fournir sous 24h par retour de mail.

Chaque fournisseur concourant à un ou plusieurs lot devra fournir dans un dossier unique les pièces suivantes :

- KBIS,
- Attestation du trésor public donnant quitus de l'impôt sur les sociétés et autres impôts auxquels l'entreprise est assujettie,
- Attestation de l'URSSAF donnant quitus des cotisations de l'entreprise,
- Certifications labels le cas échéant,

Les délibérations ainsi obtenues seront notifiées sous 15 jours et engageront les deux parties. Tout dépôt de candidature entraîne, de facto, la pleine acceptation de toutes les conditions du marché. L'acheteur public, M Brice BAESSA, reste à disposition des fournisseurs pour plus de renseignements.

L'adjoint gestionnaire,
Acheteur public
M Brice BAESSA



La principale,
Ordonnateur des dépenses,
Mme Valérie BEFFY

